



## Conditions Particulières de Vente « Service Stockage »

### Entre :

Le Client, ci-après dénommé "le Client".

D'une part

### Et :

Aqua Ray SAS, Société par actions simplifiée au capital de 178 300 Euros, dont le siège social est situé au 14 rue Jules Vanzuppe - 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil, sous le numéro RCS CRÉTEIL B 447 997 099, représentée par Raphaël Nicoud, son Président ;

Ci-après dénommée "Aqua Ray" ou "le Fournisseur"

D'autre part

## ARTICLE 1. DÉFINITIONS

A chaque fois que les termes suivants seront utilisés dans le présent contrat, ils auront le sens défini ci - après :

**Internet** : Réseau mondial d'échange de données constitué de réseaux et serveurs reliés entre eux par le biais d'une interconnexion de réseaux de communications électroniques mondiaux, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique adéquat.

**Bande passante** : Désigne la capacité de transmission d'une liaison de transmission reliant le Serveur du Client au réseau d'Aqua Ray. Elle détermine la quantité d'informations (en bits par seconde) qui peut être transmise simultanément.

**Interface Client** : Désigne le site Internet mis à disposition du Client afin que celui-ci procède de manière autonome aux opérations courantes de maintenance et de gestion des Services fournis.

**Hébergeur** : désigne la personne physique ou morale assurant au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 une activité de stockage de tout contenu destiné à être mis à disposition du public par des services de communication au public en ligne.

**Services** : Désigne l'ensemble des services fournis par Aqua Ray au Client, qui comprend le Service d'hébergement mutualisé, le service d'hébergement dédié, le Service de réservation de noms de domaine et les différents services supplémentaires attachés dans les conditions définies au présent Contrat.

**Site ou Site Internet de Aqua Ray** : Site Internet disponible à l'adresse [www.aquaray.com](http://www.aquaray.com) donnant accès notamment à la Console de gestion de compte.

**Client** : Désigne toute personne physique majeure disposant de la pleine capacité juridique ou morale (dans ce dernier cas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés) ayant procédé à une ouverture de compte chez Aqua Ray, ayant reçu un courrier électronique émanant de Aqua Ray contenant ses Identifiants pour accéder à l'Interface Client.

## **ARTICLE 2. OBJET**

Les présentes conditions particulières complètent les CGV Aqua Ray (Conditions Générales de Vente d'Aqua Ray) et les autres documents contractuels constitutifs du Contrat. Elles ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Aqua Ray fournit le service de stockage de données au Client.

## **ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les différents documents contractuels, constitutifs du Contrat sont les suivants, par ordre de priorité :

- Le Formulaire d'ouverture de compte ou le Bon de commande ;
- Les Conditions Générales de Vente ;
- Les annexes, présentes Conditions particulières spécifiques au service de stockage.

L'ensemble de ces documents contractuels est dénommé le "Contrat".

En cas de contradiction entre des documents de natures différentes ou de rangs différents, il est expressément convenu que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront.

## **ARTICLE 4. SERVICES DE STOCKAGE FOURNIS PAR AQUA RAY**

### **4.1 Spécifications du service**

AQUA RAY met à disposition du Client une infrastructure technique destinées à stocker des données informatiques, et un raccordement à Internet dont les caractéristiques techniques et la redevance périodique induite sont définis sur le site Internet d'Aqua Ray au moment de la souscription et de la validation du Formulaire d'ouverture de compte ou alternativement dans le bon de commande associé aux présentes.

### **4.2 Modalités de stockage**

Il est rappelé ici que le service de stockage de données repose sur une technique dite de « stockage objet » assurant la triple copie des données qui y sont déposées sur des systèmes de stockage physiques distincts de sorte à en garantir la pérennité. L'ensemble des matériels physiques de stockage sur lesquels repose le service sont situés dans les centres de données d'Aqua Ray dont la localisation est garantie en France.

### **4.3 Limites techniques du Service de stockage**

Le Service de stockage est conçu pour accueillir de façon pérenne des données d'archivage et présente à ce titre des limites techniques qu'il convient de respecter lors de son utilisation :

- Nombre de fichiers maximum pouvant être stocké pour un même client : 10 Millions ;
- Taille moyenne minimale pour l'ensemble des fichiers stockés par un même client : 20 Méga-Octets ;
- Taille maximale d'un fichier stocké : 200 Giga-Octets.

En cas de non respect de ces limites techniques par le Client, Aqua Ray pourra limiter ou suspendre l'accès au Service par le Client sans préavis ni indemnités.

## **ARTICLE 5. OBLIGATIONS D'AQUA RAY**

### **5.1 Livraison du service de stockage de données**

Une fois le Formulaire d'ouverture de compte validé, Aqua Ray s'engage à mettre à disposition du Client un Service de stockage conforme à la commande du Client dans les délais suivants :

- dans un délai maximum de 15 (quinze) jours ouvrés. En cas de non respect de ces délais, le Client pourra annuler sa souscription sans préavis ni indemnité en contactant Aqua Ray par l'intermédiaire de l'Interface Client.

### **5.2 Identifiants d'accès au service de stockage**

Les identifiants et mots de passe éventuels d'accès au Service sont déterminés par Aqua Ray et adressés par courrier électronique au Client lors de la livraison initiale.

Ces identifiants et mots de passe sont modifiables à tout moment par le Client par l'intermédiaire de l'interface client ou en contactant le support technique d'Aqua Ray toujours par cette même interface. Aqua Ray se dégage de toute responsabilité concernant le choix des identifiants et mots de passe par le Client.

### **5.3 Garanties SLA**

Le niveau de garanties de Service lié au Service de stockage proposé au Client correspond au niveau 2. Les GTI (Garanties de Temps d'Intervention) et/ou GTR (Garanties de Temps de Rétablissement) associés sont précisées sur le site Internet [www.aquaray.fr](http://www.aquaray.fr) dans la section « infogérance ». En cas de non respect de ces garanties de Service, le Client pourra :

- Soit annuler son abonnement sans préavis ni indemnité en contactant Aqua Ray depuis l'Interface Client ;
- Soit demander à Aqua Ray un remboursement de 5 % du loyer de la prestation concernée par heure entière d'indisponibilité au-delà du délai garanti.

Le remboursement ne pourra en aucun cas excéder le montant du loyer mensuel du Serveur concerné par l'indisponibilité.

#### **5.4 Garanties de disponibilité de la connexion Internet**

Compte tenu de la nature même d'Internet et de son fonctionnement, les données circulant sur des réseaux hétérogènes aux capacités techniques et aux responsabilités diverses, la responsabilité technique d'Aqua Ray est limitée à son propre réseau.

Aqua Ray s'efforcera d'assurer la disponibilité de l'Accès à Internet 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve des éventuelles maintenances planifiées nécessitant une interruption technique temporaire. L'Accès à Internet est considéré comme indisponible lorsque un ou des éléments réseau indispensables au fonctionnement du Serveur du Client subissent une panne dont l'origine n'est pas une maintenance planifiée, provoquant une indisponibilité totale du Serveur du Client sur Internet.

En cas d'indisponibilité du Service de connexion à Internet, les dispositions définies par les "Garanties SLA", paragraphe 5.3 des présentes s'appliquent.

### **ARTICLE 6. OBLIGATIONS DU CLIENT**

#### **6.1 Respect de la réglementation en vigueur**

Il est rappelé que le Client est le seul responsable des fichiers et de leurs contenus déposés sur le Service de stockage mis à sa disposition et qu'il lui revient de veiller à ce que ces contenus respectent la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 7. DURÉE DU CONTRAT**

#### **7.1 Prise d'effet**

Le Contrat prend effet à compter de la validation du Formulaire d'ouverture compte par le Client depuis le site Internet d'Aqua Ray ou de l'envoi d'un bon de commande signé par courrier électronique.

Le service de stockage est conclu pour une durée indéterminée, avec une période minimale d'abonnement de 1 mois.

#### **7.2 Résiliation**

Le Client peut résilier le Service de stockage depuis l'Interface Client et/ou en contactant Aqua Ray par l'intermédiaire du système de tickets d'incidents accessible lui-même depuis l'Interface Client.

La demande de résiliation reçue par Aqua Ray jusqu'au 25 du mois prendra effet au plus tôt à la fin du mois concerné, la résiliation reçue par Aqua Ray après le 25 du mois prendra effet au plus tôt à la fin du mois suivant.

## **ARTICLE 8. MODALITES DE PAIEMENT**

### **8.1 Facturation du Service**

Le Client autorise expressément Aqua Ray à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique.

La facture est accessible dans l'Interface Client.

Elle intègre le coût de la redevance périodique d'utilisation correspondant au Service pour le mois à venir.

En cas de paiement par chèque, ce dernier devra être libellé à l'ordre de «AQUA RAY SAS», contenir au dos le numéro de la facture et être expédié par voie postale à l'adresse suivante : AQUA RAY - Service comptabilité - 14 rue Jules Vanzuppe - 94200 IVRY-SUR-SEINE.

### **8.2 Retard ou défaut de paiement**

Tout paiement incomplet ou irrégulier sera considéré comme un défaut de paiement donnant lieu à la procédure décrite ci-dessous.

Tout retard ou défaut de paiement donnera lieu à l'envoi au Client d'une mise en demeure de payer de rappel (par courrier électronique et/ou lettre recommandée avec accusé de réception).

A défaut de paiement dans les 8 jours ouvrés suivant la date d'émission de la mise en demeure, les Services seront suspendus jusqu'au règlement des sommes dues.

A défaut de régularisation dans un délai de 30 jours suivant la date d'échéance d'une redevance périodique, Aqua Ray pourra résilier unilatéralement le contrat sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.